

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-14-080425-09

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : M Toussaint BARBONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M GUIDICELLI Sébastien par André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M ANGELI Filippu Antone par Pierre-Louis PIERI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M PIREDDA Albert par M Esteban SALDANA

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 4	Représentés : 5	Votants : 23
Vote pour : 20	Vote contre : 3	Abstention : 0		
Affichage en date du : 26/03/2025	Convocation : 26/03/2025			

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET 2025 CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du CGCT les budgets sont soumis au principe de l'équilibre financier.

Afin d'accompagner le CCAS, qui dispose pour la première année d'un budget autonome, il est proposé que le budget principal M57 2025 de la commune verse une subvention exceptionnelle de 100 000,00€ destinée équilibrer le budget primitif 2025 du CCAS.

- VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget 2025 du CCAS, notamment sur la section de fonctionnement ;

Délibération

N° DEL-14-080425-09

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal M57 d'un montant de 100 000,00 €, au budget primitif 2025 CCAS.

DE DIRE que les crédits sont prévus au BP M57 - 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :